

**Comité d'information et de suivi
« du plan d'action sur la pollution du bassin Rhône Méditerranée
par les Polychlorobiphényles »**

Sixième réunion 8 février 2013
Sous présidence de M. le SGAR RA

Synthèse des échanges

10h00 Introduction (SGAR Rhône-Alpes)

M. Challeat ouvre la séance en constatant une diminution du nombre de présents au regard des comités précédents, ce qui pourrait être en relation avec un apaisement du climat.

I- 10h10 – 10h30 Etude d'imprégnation 20 mn

- ✓ Présentation des résultats de l'étude d'imprégnation (ANSES – Mathilde Merlo)

Voir présentation de l'Anses

Questions à l'intervenant

M. Courbis (pêcheur professionnel) demande dans quelle mesure la présence dans les poissonneries de poissons de mer (ex : mer baltique) et potentiellement plus contaminés que les poissons pêchés en eau douce est prise en compte dans le cadre de l'étude d'imprégnation et de manière plus générale dans le cadre de la protection des consommateurs.

Mme Le Gros (DRAAF Rhône-Alpes) rappelle que le ministère de l'agriculture met en place une surveillance des produits de la pêche mis sur le marché. Les prélèvements sont majoritairement conformes (en 2010, sur 793 résultats d'analyse obtenus sur toute la France, 7 étaient non conformes dont un pour sa teneur en dioxines et PCB DL).

M. Buronfosse (adjoint au maire de Décines) demande comment il est possible de savoir à partir de quel niveau d'imprégnation humaine il y a un impact sur la santé.

Mme Merlo (Anses) répond que les normes sont établies suite à des protocoles stricts pour limiter les probabilités de risques pour la santé humaine.

M. Stolzenberg (CONAPPED) demande s'il est envisageable de transformer les arrêtés d'interdiction en recommandations.

M. Vauterin (DREAL Rhône-Alpes) répond que les recommandations de l'Anses s'appliquent dans les secteurs qui ne sont pas concernés par un arrêté d'interdiction. Ainsi, les arrêtés pris continuent à s'appliquer.

II – 10h30 – 11h45 Point d'étape du programme d'actions 2011-2013

Rapport d'étape du programme d'actions sur table

- ✓ Présentation du bilan national et bassin de l'élimination des appareils contenant des PCB (DREAL Rhône-Alpes – Delphine Cathala)

Voir présentation

- ✓ Présentation de l'opération de suivi des chasses du Haut Rhône (IRSTEA – Jérôme Le Coz) 10mn

Voir présentation

- ✓ Gestion sédiments 20 min

- ✓ Présentation de l'état d'avancement des recommandations sédiments (DREAL Rhône-Alpes - Yves Gouisset)

Voir présentation

- ✓ Retour sur le colloque national organisé le 18 décembre 2012 par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (Edwige Duclay)

Mme Duclay (DEB – MEDDE) présente le travail réalisé dans le cadre du séminaire sédiments organisé à Lyon par la DEB le 18 décembre dernier. Ce séminaire a été l'occasion de valider une démarche scientifique approfondie aboutissant à l'établissement de seuils de gestion des PCB au niveau du bassin Rhône-Méditerranée. Ces seuils pourront être repris au niveau national. Par ailleurs, le travail réalisé concernant l'écriture de recommandations de gestion des sédiments ne pourra pas être étendu tel quel au reste du territoire étant donné qu'il est issu d'un travail de concertation local et qu'il est très fortement lié au bassin Rhône-Méditerranée. Il devra être mené dans les autres bassins.

De plus, Mme Duclay rappelle l'importance de prendre en compte l'aspect maritime des sédiments : Les sédiments fluviaux ne doivent pas être rejetés en aval jusqu'au littoral sans une concertation avec les acteurs locaux.

Elle signale qu'une directive européenne pourrait intégrer les PCB dans la liste des substances DCE.

Enfin, le plan national PCB va faire l'objet prochainement d'une mission d'évaluation afin d'en tirer les enseignements. Un comité national sera programmé avant l'été 2013.

- ✓ Retour sur le projet PCB-AXELERA (pôle AXELERA – Pascal Dauthuille) 10mn

Voir présentation

- ✓ Point d'information sur les études en cours concernant les perfluorés (DREAL Rhône-Alpes - Delphine Cathala)

Voir présentation

- ✓ Accompagnement des pêcheurs professionnels (DREAL Rhône-Alpes – Patrick Vauterin)

Voir présentation

- ✓ Discussions suite aux présentations 15 min

M. Buronfosse (adjoint du maire de Décines) demande quelle est l'issue économique du programme Axelera et s'il est possible d'envisager de dépolluer le Rhône comme cela avait été avancé au début du programme.

M. Vauterin répond qu'il ne peut pas être envisagé de monter une opération consistant à extraire les sédiments du Rhône, les traiter et les remettre dans le Rhône ensuite.

M. Challeat rappelle que l'engagement pris au début du programme était de prendre le sujet des PCB à bras le corps. Il avait alors été demandé à Axelera de mettre en œuvre un programme permettant de déterminer ce qu'il était possible de faire en matière de dépollution des sédiments. Cet objectif a été atteint. En tout état de cause, un traitement à grande échelle de sédiments faiblement contaminés n'est pas réalisable dans des conditions acceptables économiquement et environnementalement. Par contre, ces travaux ont déterminé dans quelle mesure il était éventuellement possible de traiter des sédiments fortement pollués qui seraient mobilisés dans le cadre d'opérations précises. Un examen au cas par cas sera réalisé.

M. Bigeard (Président d'Axelera) indique que si l'Etat décide de traiter les points noirs, Axelera est prêt à les accompagner.

M. Forissier (Vice-président du Conseil Général du Rhône) rappelle qu'il a été à l'origine de la plainte contre X au début de la crise. Il est satisfait du travail qui a été réalisé puisque le bassin dispose à présent d'une cartographie de la contamination et beaucoup de doutes ont été levés sur le sujet. Conscient que s'agissant d'une pollution historique, il n'est pas possible aujourd'hui de traiter les

secteurs contaminés. Enfin, il fait part de son inquiétude relative aux polluants émergents et aux conséquences qu'une nouvelle contamination pourrait avoir.

M. Forestier (Vice-président de l'union régionale des fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique) rappelle la défection des adhérents suite aux articles parus de 2005 à 2007. Il demande désormais qu'une communication soit faite pour rassurer la population, sous la forme par exemple d'un communiqué de presse.

M. Stolzenberg (chargé de mission au CONAPPED en charge du bassin Rhône-Méditerranée) précise que près de 87% des pêcheurs professionnels sont impactés par la pollution PCB. L'impact économique est important pour 10 pêcheurs professionnels travaillant sur l'anguille en particulier. Les pêcheurs font preuve d'une forte volonté pour poursuivre leurs activités et se retrouvent confrontés à une méconnaissance du grand public de leurs métiers. Aussi, il est envisagé de faire une action de communication autour de la pêche professionnelle et de développer la diversification des activités en travaillant par exemple sur la lutte contre les espèces invasives, ou en commercialisant des produits gastronomiques. Les solutions existent mais nécessitent une forte volonté d'installer et de faire vivre ces entreprises sur des secteurs non contaminés. Il indique qu'il travaille en relation avec Mme Humbert, nommée en octobre 2012 référente pêcheurs dans le cadre de la pollution par les PCB en remplacement de M. d'Ornellas, pour accompagner les pêcheurs et rechercher des milieux favorables à leur accueil. Enfin, la connaissance du milieu des pêcheurs professionnels peut être valorisée.

III- 11h45 – 12h00 Suites envisagées 15mn

M. Vauterin propose de poursuivre l'action PCB en rejoignant le cadre commun des gestion des contaminants des milieux aquatiques, 2013 étant la dernière année du programme d'actions PCB. Le rapport d'étape sera transformé en rapport de conclusion début 2014. D'autre part, les événements européens (évolution de la liste des substances DCE) et nationaux (mission d'évaluation du plan d'action PCB) seront autant d'éléments à prendre en compte pour la poursuite de l'action locale.

Les travaux d'élaboration du SDAGE 2016-2021 sont en cours. Ils intégreront la question des PCB dans l'orientation fondamentale dédiée aux substances.

Enfin, l'action PCB sera suivie dans le cadre classique du comité de bassin.

12h15 : Conclusion par M. le SGAR--RA

Intervention de M. Dantin (Président du comité de bassin)

M. Dantin se dit satisfait du travail qui a été réalisé et compare la situation d'il y a 6 ans où les services découvraient la problématique avec la situation d'aujourd'hui où des mesures d'interdiction d'usages ont été mises en place. Il souligne le risque de voir d'autres interrogations sur d'autres molécules dans un futur proche et soutient la volonté d'intégrer les PCB dans le prochain SDAGE.

M Challeat conclut la réunion en indiquant qu'il partage le sentiment de M Dantin. Le travail fourni dans le cadre d'un partenariat fructueux a permis de mieux connaître la pollution aux PCB, de comprendre les mécanismes à l'œuvre et de définir une politique de gestion du risque. Il se félicite que l'on puisse considérer avec raison être sorti d'une situation de crise pour rentrer dans une phase de gestion plus apaisée et plus solide parce que mieux documentée.

La proposition de suivre ce dossier de manière pérenne dans le cadre des institutions propres au bassin (notamment le comité de bassin) - à l'issue du plan en cours- est la traduction concrète de l'aboutissement des travaux accomplis.